



communiqué

Date **Le 5 mars 1993**

N° 55

Pour publication

LES MINISTRES ESTIMENT QUE LES DROITS DE LA FEMME SONT DES DROITS DE LA PERSONNE

Pour marquer la Journée internationale de la Femme, la ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, la ministre des Relations extérieures et du développement international, M^{me} Monique Vézina, et la ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Mary Collins, ont fait la déclaration suivante :

Le 8 mars, les Canadiennes et les Canadiens se joignent au reste du monde pour célébrer la Journée internationale de la Femme. L'occasion est tout indiquée pour se pencher sur les progrès accomplis à l'égard de l'égalité des femmes et pour mieux mesurer les défis à relever auxquels celles-ci font face, au Canada et partout dans le monde.

Cette année, le gouvernement a choisi pour thème «Les droits de la femme sont des droits de la personne», afin de rattacher cet événement à la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de la personne, qui aura lieu à Vienne, en Autriche, en juin 1993.

Le Canada a été, et continue d'être, un ardent et fidèle défenseur des droits de la femme auprès de nombreuses tribunes internationales, notamment les Nations Unies, le Commonwealth, l'Organisation des États américains, la Francophonie et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

À cet égard, le Canada a participé activement aux travaux de la Commission de la condition de la femme de l'ONU et a contribué à l'élaboration d'une Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence contre les femmes. En outre, le Canada a coparrainé la résolution sur la violence sexuelle commise contre les femmes dans l'ancienne Yougoslavie, que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a adoptée à la fin février 1993, et a dégagé des fonds spéciaux pour aider les femmes et les enfants victimes d'agressions sexuelles en Bosnie-Herzégovine.

Depuis 1984, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) applique une politique en ce qui a trait aux femmes et au développement afin d'encourager l'entière participation des femmes dans l'ensemble de ses programmes de développement. Cette politique a été révisée en 1992 pour faire valoir le rôle des femmes en tant que partenaires égales dans le développement durable de leur société. À cette fin, l'ACDI a financé de nombreuses activités qui visent les droits politiques et civils des femmes et qui renforcent le rôle de celles-ci dans la prise de décision.

Les efforts déployés par le Canada pour favoriser et soutenir, sur la scène internationale, la réalisation de progrès dans les questions liées à l'égalité des femmes viennent compléter le travail entrepris dans ces domaines au pays. Mentionnons notamment la création du Comité canadien sur la violence faite aux femmes, l'application de politiques sur l'équité en matière d'emploi, de même que l'examen de la politique du Canada sur la détermination des réfugiés récemment entrepris afin de tenir compte de la persécution fondée sur le sexe.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec :

Le Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

Nathalie Martin-Béa
Bureau des médias
Agence canadienne de développement international
(819) 953-6060

Janet Burn
Directrice par intérim, Communications,
Condition féminine Canada
(613) 995-4112

POINTS SAILLANTS DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES ENTREPRISES PAR LE CANADA POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES FEMMES

Nations Unies (ONU)

- Membre de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies : de 1958 à 1960, de 1970 à 1976 et de 1981 à 1992.
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'ONU en 1979, ratifiée par le Canada en 1981; en septembre 1992, le Canada a présenté à l'ONU son troisième rapport sur les mesures de mise en oeuvre.
- Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme (1985) : le Canada a joué un rôle important dans l'élaboration des Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme. Il s'agit d'un plan d'action devant guider la promotion des intérêts de la femme dans le monde entier jusqu'à l'an 2000. Les progrès accomplis en ce domaine seront évalués à l'occasion de la quatrième conférence mondiale sur la femme, qui aura lieu en 1995.
- Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence faite aux femmes : l'ébauche de cette déclaration, dont le Canada a été l'artisan, sera étudiée par la Commission de la condition de la femme des Nations Unies en mars 1993. Par ailleurs, divers organismes onusiens procèdent actuellement à l'examen du projet de manuel que le ministère de la Justice du Canada a préparé à l'intention des personnes travaillant dans le domaine de la violence familiale.
- Droits de la femme/droits de la personne : à l'occasion des réunions de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, de la Commission de la condition de la femme de l'ONU et des comités préparatoires de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme qui aura lieu en juin 1993, le Canada a toujours insisté sur le concept selon lequel les droits de la femme font partie intégrante des droits de la personne.
- Le Canada a activement appuyé un projet de réforme institutionnelle au sein de l'ONU afin d'assurer que 25 p. 100 des postes de niveau supérieur du Secrétariat de l'ONU soient occupés par des femmes d'ici 1995.
- Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement (1992) : le Canada a joué un rôle prépondérant pour faire en

sorte qu'un des principaux documents comprenne un chapitre particulier sur les femmes.

- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme : le Canada est l'un des principaux participants au financement de base (1,5 million de dollars en 1991-1992) de ce fonds, qui est présentement dirigé par une Canadienne.
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : par son entremise, le Canada a versé, en décembre dernier, une contribution de 250 000 \$ afin d'aider les femmes et les enfants victimes d'agressions sexuelles dans l'ancienne Yougoslavie.

Commonwealth

- Ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine : c'est à la suggestion du Canada que la première réunion a eu lieu en 1985. Le Canada a été l'hôte de la troisième réunion en 1990.
- Déclaration d'Ottawa sur les femmes et l'ajustement structurel : cette déclaration qui était une question prioritaire pour le Canada a été adoptée par les chefs d'État du Commonwealth en 1991 et sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion des ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine, qui aura lieu à Chypre du 5 au 8 juillet 1993.
- Déclaration de Harare (1991) : le Canada a participé activement aux travaux qui ont amené les chefs d'État du Commonwealth à adopter cette déclaration, qui enchâsse l'égalité des femmes comme l'un des principes fondamentaux du Commonwealth.

Organisation des États américains (OEA)

- Commission interaméricaine des femmes de l'OEA : depuis qu'il en est membre (1990), le Canada a ratifié les trois conventions de l'OEA sur les droits des femmes et, en 1992, a été élu au Comité exécutif de la Commission. Le Canada a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration d'un projet de convention sur la prévention, le châtement et l'élimination de la violence faite aux femmes - premier document juridique régional de cette nature.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- Le Canada a toujours cherché à assurer l'intégration des femmes à toutes les initiatives de l'OCDE et a été un membre actif du Groupe de travail de l'OCDE sur le rôle des femmes

dans l'économie, depuis sa création en 1974. À l'heure actuelle, le Canada siège au Groupe expert sur les femmes et le développement du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

La Francophonie

- Le Canada a joué un rôle de premier plan dans les efforts visant à favoriser l'intégration des questions féminines aux activités de la Francophonie et, en 1991, il a annoncé qu'il parrainerait l'établissement d'un réseau de centres d'aide juridique afin de répondre aux besoins des femmes dans divers pays de la Francophonie. Un colloque parrainé par le Canada aura lieu à Yaoundé au Cameroun, du 24 au 26 mai 1993, afin d'évaluer les trois centres pilotes en voie d'être établis au Bénin, au Maroc et au Cameroun.

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE)

- Conférence sur la dimension humaine (1991) : le Canada a pris l'initiative de demander aux États participants de reconnaître que l'égalité totale et véritable de l'homme et de la femme est un aspect fondamental d'une société démocratique.

Agence canadienne de développement international (ACDI)

Les femmes et le développement : projets en cours

- Sri Lanka : le Fonds pour l'intégration de la femme dans le développement a été utilisé pour appuyer des initiatives telles que la création d'une ONG appelée *Lawyers for Human Rights and Development*, qui vient en aide aux femmes dans les cas de violation des droits de la personne, aux femmes détenues et en état d'arrestation, et aux femmes maltraitées au sein de leur famille.
- Communauté pour le développement de l'Afrique australe - Programme d'intégration de la femme dans le développement : par l'entremise du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'ACDI appuie l'établissement de moyens institutionnels permettant d'étudier les questions concernant les femmes et le développement et d'inclure les femmes dans le processus de prise de décision aux niveaux régional et national.
- Organisations non gouvernementales internationales (ONGI) : l'ACDI appuie plusieurs ONGI dont l'action concerne particulièrement les droits de la femme. Citons notamment trois de ces groupes régionaux : la Tribune de l'Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement (*Asia Pacific Forum on Women, Law and Development - APWLD*), Les

Femmes, le Droit et le Développement en Afrique (*Women in Law and Development in Africa - WILDAF*) et le Comité latino-américain pour la défense des droits de la femme (*Comite Latinoamericano para la Defensa de los Derechos de la Mujer - CLADEM*).